



# Un bonus pour faire passer la pilule

**RETRAITES** • *Le Conseil des Etats s'écarte du concept du Conseil fédéral. Il veut augmenter la rente AVS pour compenser la retraite à 65 ans pour tous et la baisse du taux de conversion.*

**CHRISTIANE IMSAND**

Les Suisses ne sont pas masochistes. La situation financière de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier a beau être délicate, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils accepteront d'augmenter l'âge de la retraite des femmes et de baisser le taux de conversion des avoirs du 2<sup>e</sup> pilier. Or, ces deux mesures sont au cœur de la réforme globale de la prévoyance vieillesse soumise par Alain Berset. «Sans mesures de compensation, cette réforme n'a aucune chance de passer le cap d'une votation populaire», a souligné hier le rapporteur de la commission Urs Schwaller (pdc/FR) devant le Conseil des Etats. Le plénum a tenu compte de cet avertissement en se prononçant notamment pour une augmentation du montant des rentes AVS.

Pour renforcer les chances du projet, la majorité a aussi renoncé à péjorer la situation des indépendants et des veuves sans enfant. Elle n'a pas davantage voulu d'un mécanisme automatique d'adaptation des rentes et des cotisations en cas de détérioration du fonds AVS. Le cas échéant, le Conseil fédéral devra se contenter de soumettre de nouvelles mesures au parlement. Il le fera de toute façon dans le courant de la prochaine décennie puisque la présente réforme n'assure le financement des retraites que jusqu'en 2030.

## Pour les nouvelles rentes

Les sénateurs avaient déjà approuvé lundi le principe de la retraite à 65 ans pour tous et de la réduction de 6,8% à 6% du taux de conversion. Ils ont atténué hier la rigueur de ces mesures en approuvant par 27 voix contre 17 une hausse de 70 francs par mois des nouvelles rentes AVS. Elle profitera proportionnellement davantage aux petits revenus. L'augmentation n'est pas destinée aux rentiers actuels car ceux-ci ne seront pas affectés par la baisse du taux de conversion. Le Conseil des Etats a aussi relevé de 150 à 155% de la rente simple maximale le plafond de la rente de couple. Cela correspond à une amélioration pouvant aller jusqu'à 226 francs par mois.

Ces mesures ne figuraient pas dans le projet Berset qui reposait sur un tout autre mécanisme de compensation. Elles ont été imposées par une coalition regroupant le PDC, La Gauche, les Verts, les Vert'libéraux et quelques PLR isolés. L'UDC et la majorité des PLR crient au casse-cou, mais la droite a obtenu satisfaction sur un point: le relèvement de l'âge de la retraite des femmes devrait s'opérer en quatre étapes de trois mois au lieu des six étapes de deux mois proposées par le Conseil fédéral.

## Hausse des cotisations

L'augmentation des rentes sera financée par une hausse paritaire des cotisations AVS de 0,3 point, s'ajoutant



Sans mesures de compensation, la réforme proposée par Alain Berset n'a aucune chance de passer le cap d'une votation populaire, a prévenu hier le rapporteur de la commission Urs Schwaller devant le Conseil des Etats. KEYSTONE

au point supplémentaire de TVA qui doit permettre de faire face à l'arrivée de la génération du baby-boom à la retraite. Le projet Berset prévoyait 1,5 point de TVA, mais le plénum a préféré augmenter la participation de la Confédération. La commission a aussi prévu des mesures de compensation différentes au niveau de la prévoyance professionnelle. Les cotisations seront prélevées dès l'âge de 21 ans et les plus de 50 ans bénéficieront d'un régime de transition.

En l'état, la socialiste genevoise Liliane Maury Pasquier, présidente de la commission de la sécurité sociale, juge la réforme acceptable. «C'est juste en dessous du seuil de la douleur», commente-t-elle. Mais les jeux ne sont pas faits. Le Conseil national doit encore se prononcer et le poids de l'UDC y est beaucoup plus important qu'aux Etats.

Le peuple sera de toute façon consulté puisqu'il est question d'une augmentation de la TVA inscrite dans la Constitution. Les sénateurs font pression pour une entrée en vigueur en 2018 déjà. Cela permettrait de récupérer sans à-coup la part de TVA affectée au désendettement de l'assurance-invalidité jusqu'à la fin 2017. I

## «Viser la qualité de la retraite»

**Françoise Piron** (PHOTO L. PASCHE), fondatrice de PACTE, une association aidant les femmes à accéder à des postes à responsabilités: «La question n'est pas seulement de savoir si la retraite des femmes doit être fixée à 64 ou 65 ans. L'enjeu, c'est la qualité de la retraite que l'on offre et dans quelles conditions. Aujourd'hui, les femmes ont de moins bonnes conditions de retraite que les hommes. L'AVS ne suffit pas, autant aux hommes qu'aux femmes, et elles n'ont souvent pas un deuxième pilier complet (en raison des interruptions dans leur parcours professionnel, maternité notamment, ou du temps partiel, ndlr). Si bien qu'aujourd'hui, de plus en plus de femmes doivent travailler au-delà de 64 ans, tout simplement pour pouvoir joindre les deux bouts. Ma réflexion va plus loin que le



cas des femmes. Je suis ingénieure en génie civil de formation, et j'ai pu voir sur les chantiers combien les hommes sont physiquement épuisés au-delà de 55 ans. Je pense, pour les hommes comme pour les femmes, que l'âge de la retraite doit être flexible en fonction du métier.» KP

## COMMENTAIRE

### Les femmes ne sont pas victimes

**CHRISTIANE IMSAND**

Entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, il y a un monde. La réforme de la prévoyance vieillesse fait grimacer beaucoup de femmes qui n'envisagent pas avec plaisir de prolonger d'une année leur vie professionnelle. C'est compréhensible. Pourtant, il n'est aujourd'hui plus possible de défendre une différenciation de l'âge de la retraite en fonction du sexe. Les femmes ont lutté pendant des années pour obtenir l'égalité. Elles ne peuvent pas simultanément réclamer le maintien d'un régime spécial qui date d'un autre âge alors qu'il est devenu impératif, pour les hommes comme pour les femmes, de prendre des mesures pour garantir le versement des rentes.

Cette question n'a rien à voir avec la plus longue espérance de vie dont

jouissent les femmes. Ce phénomène est avant tout le fruit d'une meilleure hygiène de vie dont bien des hommes devraient s'inspirer. Par contre, les femmes n'ont plus besoin d'une protection particulière due à leur statut dans la société. Ce ne sont pas des victimes.

Bien sûr, les discriminations salariales ne sont pas éradiquées et elles se répercutent négativement sur le niveau des rentes. Mais les femmes ne sont pas la seule catégorie sociale à souffrir de bas salaires ou de dumping salarial. Si l'on veut tenir compte de cette situation pour le calcul des rentes, le sexe n'est pas un critère adéquat. La majorité du Conseil des Etats l'a bien compris en proposant une augmentation de la rente AVS qui avantagera proportionnellement les petits revenus.

## «Il faut tenir compte de la pénibilité»

**Chantal Robin** (PHOTO A. WICHT), directrice de l'entreprise Sofraver à Avry (FR): «Cela ne faisait pas l'ombre d'un doute qu'on devait arriver un jour à un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes de 64 à 65 ans en raison du vieillissement de la population. Nous avons une société où la femme est davantage impliquée dans des carrières professionnelles mais il y a encore beaucoup à faire afin de diminuer le nombre d'entre elles qui doivent arrêter leur profession en raison d'une maternité. J'ai vu des chiffres allant jusqu'à 30% chez les médecins! D'une manière générale, je dirais que la balle est dans le camp des hommes dont l'engagement au sein de la famille s'est considérablement développé ces dernières années. Concernant l'âge prolongé du départ à la retraite, je dois encore préciser



qu'il faut tenir compte de la pénibilité. Il est bien qu'une infirmière par exemple, qui travaille régulièrement de nuit, puisse bénéficier d'une retraite flexible, ce qui est prévu par le projet de M. Berset puisqu'il ouvre la voie à une retraite entre 62 et 70 ans.»

PAS



Simonetta Sommaruga était hier en visite à Ljubljana. KEYSTONE

## MIGRANTS

### La Suisse et la Slovénie pour des quotas

**Simonetta Sommaruga** et le président slovène Borut Pahor ont plaidé hier à Ljubljana en faveur d'un système de quotas contraignants pour la répartition des réfugiés en Europe. Ils ont appelé l'UE à trouver des solutions pour une politique d'asile commune solidaire.

La présidente de la Confédération et son homologue slovène ont estimé que des solutions nationales ne suffiraient pas à trouver une issue à l'actuelle crise des réfugiés, a indiqué le Département fédéral de justice et police (DFJP) dans un communiqué.

«Seul un système de partage (des réfugiés) peut fonctionner dans ce genre de situation imprévisible», a déclaré M<sup>me</sup> Sommaruga, citée par Reuters, durant une conférence de presse. M. Pahor a de son côté jugé que la crise des migrants pourrait être pour l'Europe encore plus difficile à résoudre que la crise financière mondiale de 2008. ATS

## EN BREF

### SAINT-GOBAIN OBTIENT LE FEU VERT DE LA COMCO

**RACHAT DE SIKA** La Commission de la concurrence (COMCO) a autorisé hier sans conditions la prise du contrôle du groupe suisse de spécialités chimiques Sika par le Français St-Gobain. Ce rachat a déjà obtenu le feu vert notamment de la Commission européenne. Du point de vue du droit des cartels, la Commission de la concurrence n'a pas décelé d'indice de position dominante, a indiqué à l'ats son porte-parole Patrick Ducrey. Un peu plus tôt, St-Gobain s'était félicité dans un communiqué de la décision de la COMCO, qui «confirme la logique industrielle du rapprochement entre les deux groupes». Sika n'était en revanche pas atteignable hier soir pour faire part d'une prise de position. ATS

### APPEL À LA DÉLATION

**CORRUPTION** La Suisse dispose d'un nouvel outil dans la lutte contre la corruption. Une plateforme en ligne ([www.luttecontrelacorrupcion.ch](http://www.luttecontrelacorrupcion.ch)) permettra aux personnes disposant d'informations sur de tels actes de les transmettre de manière anonyme à la police. Les autorités espèrent ainsi obtenir de nouvelles pistes aux niveaux national et international. Le nouvel instrument a été mis en service par l'Office fédéral de la police sur mandat du Ministère public de la Confédération. ATS